

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOCELERME PRIVERT  
PRÉSIDENT PROVISOIRE

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> juin 2005 relatif à la Carte d'identification nationale, créant l'Office national d'Identification (ONI) ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général de l'Office national d'Identification (ONI) ;

Sur le rapport du Ministre de la Justice et de la Sécurité publique ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>.**- Le citoyen Wilson **FIEVRE** est nommé Directeur général de l'Office national d'Identification (ONI).

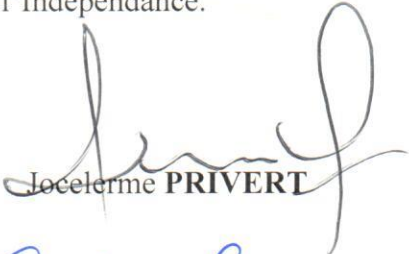
**Article 2.-** Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

**Article 3.-** Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du Ministre de la Justice et de la Sécurité publique.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 25 avril 2016, An 213<sup>e</sup> de l'Indépendance.


Par :

Le Président



Jocelerme **PRIVERT**

Le Premier ministre



Enex J. **JEAN-CHARLES**

Le Ministre de la Justice et de la Sécurité publique



Camille Junior **EDOUARD**